



Traité Avoda Zara

Michna 2 - Chapitre 3

המוצא שברי צלמים, הרי אלו מותרין. מצא תבנית יד או תבנית רגל הרי אלו אסורין, מפני שכיוצא בהן נעבד.

Celui qui trouve des fragments de statues peut les utiliser. Si l'on trouve une forme de main ou de pied, il est défendu d'en user, car [il arrive] que de tels objets soient adorés.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions